AR Prefecture

047-200068948-20220921-DE_107_2022-DE

Reçu le 23/09/2022 Publié le 23/09/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2022

20 - Objet: SERVICE PEEJ — SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICE RELATIVE À L'HABILITATION À LA CONSULTATION DU QUOTIENT FAMILIAL DES ALLOCATAIRES MSA

N° Ordre: DE-107-2022

Rapporteur : Pascal Boutan, vice-président Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

Nomenclature : 9.1.1 autres domaines de compétences - petite enfance et enfance

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation du 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: M. Michel DAUNES Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac: Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Sébastien CRUSSIERES

Le Frechou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse: -

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne: -

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9):

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS

AR Prefecture

047-200068948-20220921-DE_107_2022-DE

Reçu le 23/09/2022 Publié le 23/09/2022

Le Nomdieu: M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice

DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2):

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (2):
Mézin: M. Jean-Michel MANABERA

Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents : 40

Votants: 49

Absents: 13

Dont « pour »: 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention: 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, halte garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueils de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire,

Considérant que la Mutualité Sociale Agricole désire simplifier les démarches en proposant un service en ligne permettant aux partenaires de l'action sociale de consulter le montant du Quotient familial mensuel de ses allocataires.

Considérant que ces informations communiquées sont des informations confidentielles, il est indispensable de les transmettre dans un cadre sécurisé. Pour cette raison, une convention, annexée à la présente délibération, est établie entre Albret Communauté et la MSA afin de préciser les conditions de transmission de ces données, et ceci pour chacune de ses structures accueils de loisirs (Lamontjoie, Moncrabeau, Barbaste, Mézin, Montesquieu, Lavardac).

Cette convention engageant la collectivité au-delà du mandat actuel, il convient de prendre une délibération pour autoriser le Président à signer cette convention.

Vu l'avis rendu par la commission PEEJ, consultée sur le sujet le 16 août 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

AR Prefecture

047-200068948-20220921-DE_107_2022-DE Reçu le 23/09/2022 Publié le 23/09/2022

▶ D'autoriser le Président à signer la convention entre la MSA et Albret Communauté, pour chacune de ses structures accueils de loisirs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> 47600 6 NERAC

A Nérac,

Le Président

Publication le : 2 7 SEP 7022